

Paroisse Saint-Eloi
Institut du Bon Pasteur

La Feuille Hebdo



Bulletin paroissial hebdomadaire Du 25 octobre au 1er novembre 2020

« L'Année sainte ayant offert plus d'une occasion de glorifier la royauté du Christ, Nous agirons, semble-t-il, de manière pleinement conforme à Notre charge apostolique si, répondant aux demandes qui Nous ont été adressées individuellement ou en commun par de très nombreux cardinaux, évêques et fidèles, Nous terminons cette année en introduisant dans la liturgie de l'Église une fête spéciale de Notre-Seigneur Jésus Christ Roi. Que le Christ soit appelé Roi au sens figuré, en raison du degré suprême d'excellence par lequel il surpasse et domine toutes les créatures, c'est là depuis longtemps un usage communément reçu. On dit ainsi de lui qu'il règne "sur les esprits des hommes", non pas tant à cause de la pénétration de son intelligence ou de la profondeur de sa science que parce qu'il est lui-même la Vérité et que les hommes doivent puiser en lui la vérité et l'accepter avec soumission ; il règne de même "sur les volontés des hommes", non seulement parce qu'à la sainteté de la volonté divine correspondent en lui l'intégrité et l'obéissance parfaites de la volonté humaine, mais aussi parce qu'il donne à notre volonté libre les inspirations qui la portent à s'enflammer pour de nobles buts. Le Christ est enfin reconnu "Roi des cœurs" en raison de sa "charité qui surpasse toute connaissance", ainsi que de sa bonté et de sa tendresse qui attirent les âmes : personne n'a jamais eu et personne n'aura jamais à l'avenir le privilège d'être aimé par toutes les nations, comme l'a été le Christ Jésus. Mais, pour entrer plus profondément dans notre sujet, nul ne saurait nier que le titre de roi et le pouvoir royal doivent, au sens propre du mot, être reconnus au Christ Homme ; c'est seulement en tant qu'il est homme qu'il a reçu du Père "la puissance, l'honneur et la royauté" ; en effet, le Verbe de Dieu, qui a la même substance que le Père, possède nécessairement tout en commun avec le Père et il a donc le pouvoir suprême et absolu sur toutes les créatures. Le fondement sur lequel reposent cette dignité et cette puissance de Notre-Seigneur est bien Indiqué par Cyrille d'Alexandrie en ces termes : "Il possède, en résumé, sur toutes les créatures, un pouvoir qui n'a pas été conquis par la violence, ni reçu d'ailleurs, mais il l'a par son essence et sa nature" ; sa souveraineté se fonde en effet sur cette union admirable qu'on appelle hypostatique. *(suite en pages 2 et 3)*

Vie de paroisse

- Après chaque messe du dimanche, **grande vente de vin** au profit de la Paroisse : un excellent Côte de Blaye 2015, Cuvée spéciale pour la Paroisse Saint-Éloi. Il y a du stock : « tout doit disparaître » !

VACANCES SCOLAIRES : les activités, réunions et catéchismes sont suspendus. Reprise le lundi 2 novembre (offices et permanences maintenus).

DATES À RETENIR :

5 et 12 décembre 2020 : récollections d'Avent pour dames puis pour messieurs à Verdélais
13 et 14 mars 2021 : pèlerinage de Verdélais ; 8 mai : pèlerinage à Lourdes ; 30 mai : professions de foi

Juin 2021 : CONFIRMATIONS (date à venir) 6 juin 2021 : Fête-Dieu, premières communions

13 juin 2021 : kermesse paroissiale

Suite...

... « Il en résulte non seulement que le Christ doit être adoré comme Dieu par les anges et par les hommes, mais aussi que les anges et les hommes doivent obéir et se soumettre au pouvoir de cet Homme : ainsi, même au seul titre de l'union hypostatique, le Christ possède l'autorité sur toutes les créatures. Si nous voulons maintenant expliquer brièvement la grandeur et la nature de cette dignité, il est à peine nécessaire de dire qu'elle comporte trois pouvoirs, à défaut desquels elle ne peut guère se concevoir. Des témoignages recueillis dans la Sainte Écriture et concernant la suprématie universelle de notre Rédempteur le montrent de manière surabondante et il faut le croire de foi catholique : le Christ Jésus a été donné aux hommes comme le Rédempteur en qui ils doivent avoir confiance, mais aussi comme le législateur à qui ils doivent obéir. Les évangiles ne rapportent pas tant qu'il a établi des lois qu'ils ne le font voir lui-même établissant ces lois : tous ceux qui observeront ces préceptes, déclare le divin Maître en divers endroits et en des termes différents, prouveront leur charité envers lui et demeureront en son amour. Quant au pouvoir judiciaire, Jésus déclare lui-même aux Juifs qu'il lui a été attribué par le Père, lorsque ceux-ci l'accusent d'avoir violé le repos du sabbat en guérissant miraculeusement un malade : "Le Père ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils". Ce pouvoir comporte également pour lui le droit (car cette prérogative ne peut être séparée du jugement) de décerner aux hommes encore vivants des récompenses et des châtiments. Mais il faut encore reconnaître au Christ le pouvoir qu'on appelle exécutif : la nécessité d'obéir à son commandement s'impose en effet à tous et cela sous la menace faite aux rebelles de supplices auxquels nul ne saurait se soustraire. Il n'en est pas moins vrai que cette royauté est principalement de nature spirituelle et se rapporte aux réalités spirituelles, ainsi que le montrent les textes bibliques que nous avons rappelés et comme le Christ

Seigneur le confirme par sa façon d'agir. En plus d'une occasion en effet, comme les Juifs et les Apôtres eux-mêmes croyaient faussement que le Messie allait rendre la liberté au peuple et rétablir le royaume d'Israël, il leur enleva et détruisit cette opinion et cette espérance vaines ; lorsque la foule d'admirateurs qui l'entouraient voulut le proclamer roi, il refusa le nom et l'honneur, en fuyant et en se cachant ; devant le magistrat romain, il déclara que son royaume n'était pas "de ce monde". Le royaume qu'il propose dans les évangiles est tel que les hommes doivent se préparer à y entrer en faisant pénitence, mais qu'ils ne peuvent y entrer que par la foi et par le baptême, lequel, tout en étant un rite extérieur, signifie et opère cependant la régénération intérieure ; il s'oppose uniquement au royaume de Satan et à la puissance des ténèbres et il demande à ses membres non seulement que, détachant leur cœur des richesses et des biens terrestres, ils pratiquent la douceur et aient faim et soif de la justice, mais encore qu'ils renoncent à eux-mêmes et portent leur croix. Comme le Christ Rédempteur a acquis l'Église par son sang et s'est offert et s'offre perpétuellement comme Prêtre en victime pour les péchés, qui ne voit que la fonction royale elle-même revêt le caractère de ces deux fonctions et y participe ? Ce serait d'ailleurs une grossière erreur de refuser au Christ Homme l'autorité sur les choses civiles, puisqu'il reçoit de son Père un pouvoir tellement absolu sur les êtres créés que tout est placé sous sa souveraineté. C'est pourquoi, par Notre autorité apostolique, Nous instituons la fête de Notre-Seigneur Jésus Christ Roi, qui devra être célébrée dans tout l'univers, chaque année, le dernier dimanche d'octobre, c'est-à-dire le dimanche qui précède la fête de Tous les Saints. Nous ordonnons aussi que soit renouvelée chaque année en ce même jour la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus.

Pie XI, *Quas Primas*

Paroisse pratique

Paroisse Saint-Éloi

Institut du Bon Pasteur

1, rue Saint-Eloi - Bordeaux

paroissesainteloibordeaux@gmail.com

www.saint-eloi.org

Facebook : *Paroisse Saint Éloi Bordeaux*

Coordonnées paroissiales

Abbé Grégory Lutz-Wiest, curé

07 86 07 28 00 / curesainteloi@glw.fr

Abbé Yvain Cartier, vicaire

06 52 49 17 67 / yvaincartier@gmail.com

Abbé Guillaume Touche, prêtre résident

06 69 37 07 05 / guillaumetouche@gmail.com

Horaires en semaine

Du lundi au samedi de 9h00-12h00 / 15h00-19h30

Récitation du Rosaire : 9h00-11h00

Confessions : 11h00-12h00 / 15h00-18h00

Chapelet : 18h00 / Complies : 19h15

Permanence des prêtres

Abbé G. Lutz-Wiest : De 11h00 à 12h00 les vendredi et samedi. De 15h00 à 18h00 les lundi et mardi.

Abbé Y. Cartier : De 11h00 à 12h00 les lundi, et mercredi. De 15h00 à 18h00 les jeudi et samedi.

Abbé G. Touche : De 11h00 à 12h00 les mardi et jeudi. De 15h00 à 18h00 les mercredi et vendredi.

Horaires des offices

Dimanche 25
Notre Seigneur Jésus-Christ Roi

08h30 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h00 : Vêpres et Salut du
Très Saint-Sacrement

10h00 : Grand'messe
chantée
Pour tous les Paroissiens

19h00 : Messe lue
Arnaud de B.

Lundi 26
St Évariste, pape et martyr

07h15 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h30 : Messe lue
*Marie-France Flore et ses
enfants*

Mardi 27
Vigile des Sts Simon et Jude, apôtres

07h15 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h30 : Messe lue
Timothée M.

Mercredi 28
Sts Simon et Jude, apôtres

07h15 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h30 : Messe lue
Âmes du Purgatoire

Jeudi 29
De la férie
(messe du XXIème dimanche après la
Pentecôte)

07h15 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h30 : Messe lue
Blandine M.



Vendredi 30

De la férie

07h15 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h30 : Messe lue
Éloi R.

Samedi 31
Vigile de la Toussaint

07h15 : Messe lue
Trentain Maurice Balant

18h30 : Messe lue
Gabriel R.

Dimanche 1^{er}
Toussaint

Mémoire du XXIIème dimanche après la Pentecôte

08h30 : Messe lue
Pour tous les Paroissiens
10h00 : Grand'messe
chantée
Trentain Maurice Balant

18h00 : Vêpres et Salut du
Très Saint-Sacrement
19h00 : Messe lue
Bosco F.



abstinence de viande obligatoire

**Durant le mois d'octobre, du lundi au samedi à 17h45, office du Rosaire :
chapelet récité devant le Très Saint-Sacrement exposé et litanies de la BVM.**